

Palintest

Water Analysis Technologies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ COD 20000/M

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	COD 20000/M
Numéro du produit	PL466
UFI	UFI: PQK0-703R-E00G-MR54

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	ANALYSE D'EAU
--------------------------	---------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	PALINTEST LIMITED PALINTEST HOUSE TEAM VALLEY GATESHEAD TYNE & WEAR NE11 0NS ENGLAND TEL 0191 491 0808 FAX 0191 482 5372 palintest@palintest.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	+44 (0)207 858 1228 (24hr)
Numéro d'appel d'urgence national	ORFILA (01-45-42-59-59)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Met. Corr. 1 - H290
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 3 - H311 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 Muta. 1B - H340 Carc. 1B - H350 STOT RE 2 - H373
Dangers pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

COD 20000/M

Mentions de danger	<p>EUH208 Contient du POTASSIUM DICHROMATE. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>H290 Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H311 Toxique par contact cutané.</p> <p>H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</p> <p>H340 Peut induire des anomalies génétiques.</p> <p>H350 Peut provoquer le cancer.</p> <p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Mentions de mise en garde	<p>P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p>
Contient	ACIDE SULFURIQUE...%, SULFATE DE MERCURE(II), DICHROMATE DE POTASSIUM
Mentions de mise en garde supplémentaires	<p>P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.</p> <p>P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).</p> <p>P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P391 Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.</p>

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

COD 20000/M

ACIDE SULFURIQUE...%		50-60%
Numéro CAS: 7664-93-9	Numéro CE: 231-639-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119458838-20-XXXX
Classification		
Met. Corr. 1 - H290		
Skin Corr. 1A - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
SULFATE DE MERCURE(II)		<1%
Numéro CAS: 7783-35-9	Facteur M (aigu) = 1	
	Facteur M (chronique) = 1	
Classification		
Acute Tox. 2 - H300		
Acute Tox. 1 - H310		
Acute Tox. 2 - H330		
STOT RE 2 - H373		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		
SULFATE D'ARGENT		<0.5%
Numéro CAS: 10294-26-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119918297-31-XXXX	
Facteur M (aigu) = 1000	Facteur M (chronique) = 10	
Classification		
Eye Dam. 1 - H318		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		

COD 20000/M

DICHROMATE DE POTASSIUM		<0.5%
Numéro CAS: 7778-50-9	Numéro CE: 231-906-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119454792-32-XXXX
Facteur M (aigu) = 1		
Substance extrêmement préoccupante (SVHC). Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XIV - LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES A AUTORISATION.		
Classification		
Ox. Sol. 2 - H272		
Acute Tox. 3 - H301		
Acute Tox. 4 - H312		
Acute Tox. 2 - H330		
Skin Corr. 1B - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Resp. Sens. 1 - H334		
Skin Sens. 1 - H317		
Muta. 1B - H340		
Carc. 1B - H350		
Repr. 1B - H360FD		
STOT SE 3 - H335		
STOT RE 1 - H372		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Ce produit contient une substance qui est une SVHC. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XIV - LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES A AUTORISATION.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Information générale	Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.
Inhalation	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin immédiatement.
Contact oculaire	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Consulter un médecin. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.
Inhalation	Irritation sévère du nez et de la gorge.
Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.

COD 20000/M

Contact cutané Brûlures chimiques.

Contact oculaire Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter ou réduire toute possibilité de contamination environnementale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne jamais ajouter de l'eau directement au produit car cela peut provoquer une réaction vigoureuse ou bouillonnante. Toujours diluer en versant avec précaution le produit dans l'eau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

COD 20000/M

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACIDE SULFURIQUE...%

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 0,05 mg/m³ fraction thoracique

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 3 mg/m³ fraction thoracique

DICHROMATE DE POTASSIUM

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 0,05 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

ACIDE SULFURIQUE...% (CAS: 7664-93-9)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 0.1 mg/m ³ Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.05 mg/m ³
PNEC	- eau de mer; 0.00025 mg/l - eau douce; 0.0025 mg/l - Sédiments (eau de mer); 0.002 mg/kg - Sédiments (eau douce); 0.002 mg/kg - STP; 8.8 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide visqueux.
Couleur	Paille.
Odeur	Pas d'odeur caractéristique.

COD 20000/M

9.2. Autres informations

Autres informations Inconnu.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Eau.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter le contact avec les matières suivantes: Bases fortes.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Nocif en cas d'ingestion. Toxique par contact avec la peau. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité en cas d'ingestion. Peut nuire au fœtus en cas d'ingestion. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Autres effets sur la santé Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité aiguë - orale

Résumé Nocif en cas d'ingestion. Peut nuire à la fertilité en cas d'ingestion. Peut nuire au fœtus en cas d'ingestion.

ETA orale (mg/kg) 679,88

Toxicité aiguë - cutanée

Résumé Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Toxique par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

ETA cutanée (mg/kg) 686,81

Toxicité aiguë - inhalation

Résumé Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut être nocif par inhalation.

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 5,75

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Résumé Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

COD 20000/M

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Résumé Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Sensibilisation respiratoire

Résumé Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Résumé Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Résumé Contient une substance/un groupe de substances qui peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Résumé Peut nuire à la fertilité en cas d'ingestion. Peut nuire au fœtus en cas d'ingestion.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Résumé Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Organes cibles Coeur et système cardio-vasculaire

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut être nocif par inhalation.

Ingestion Toxique en cas d'ingestion. Peut nuire à la fertilité en cas d'ingestion. Peut nuire au fœtus en cas d'ingestion.

Contact cutané Toxique par contact avec la peau. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Voie d'exposition Contact cutané et/ou oculaire. Ingestion Inhalatoire

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est miscible avec l'eau. Peut être diffusé dans les réseaux d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

COD 20000/M

Autres effets néfastes Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3264

N° ONU (IMDG) 3264

N° ONU (ICAO) 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SULPHURIC ACID ...%, POTASSIUM DICHROMATE)

Nom d'expédition (IMDG) CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SULPHURIC ACID ...%, POTASSIUM DICHROMATE)

Nom d'expédition (ICAO) CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SULPHURIC ACID ...%, POTASSIUM DICHROMATE)

Nom d'expédition (ADN) CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SULPHURIC ACID ...%, POTASSIUM DICHROMATE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

COD 20000/M

EmS	F-A, S-B
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Document d'orientation Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XIV - LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES A AUTORISATION.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par L. Morgan

Date de révision 12/07/2021

Révision 11

Remplace la date 21/12/2020

Statut de la FDS Approuvé.

COD 20000/M

Mentions de danger dans leur intégralité	<p>H272 Peut aggraver un incendie; comburant.</p> <p>H290 Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>H300 Mortel en cas d'ingestion.</p> <p>H301 Toxique en cas d'ingestion.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H310 Mortel par contact cutané.</p> <p>H311 Toxique par contact cutané.</p> <p>H312 Nocif par contact cutané.</p> <p>H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H318 Provoque de graves lésions des yeux.</p> <p>H330 Mortel par inhalation.</p> <p>H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H340 Peut induire des anomalies génétiques.</p> <p>H350 Peut provoquer le cancer.</p> <p>H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.</p> <p>H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH208 Contient du DICHROMATE DE POTASSIUM. Peut produire une réaction allergique.</p>
---	---

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.